



## Assurance Vie

Proposé par Madame Evelyne REVELLAT  
Khepri Finance  
Tél : 01 47 06 32 54  
Port : 06 60 47 71 64

BRY/MARNE, le 31/05/2010

A l'attention de Leopold ZINSOUGBO

Cher Monsieur,

L'étude des éléments que vous avez bien voulu nous confier, nous conduit à vous proposer un produit d'assurance-vie :

Notre analyse a été guidée par :

- Votre situation familiale,
- Vos objectifs :

Vous constituer un capital,  
Préparer votre retraite,  
Augmenter votre protection familiale.

## Fonctionnement de l'assurance-vie

L'assurance-vie vous permet :

- de vous constituer un capital,
- de le valoriser,
- d'en tirer des revenus,
- de transmettre votre patrimoine.

Pour ce faire, vous avez accès à une pluralité de supports et de gestionnaires.

Vous déterminez ensuite, avec votre conseiller, l'allocation d'actifs la plus pertinente en fonction de votre situation patrimoniale.

Bien entendu, vous avez la liberté de modifier votre stratégie d'investissement au moyen d'arbitrage.

Vous bénéficiez d'une disponibilité de votre capital, soit sous forme d'avances, soit au travers de retraits partiels ou totaux, sous réserve de vous conformer à la fiscalité en vigueur.

La réserve de capital différé :

Le principe est d'annihiler la valeur de rachat de tout ou partie des plus-values réalisées au sein du contrat avec comme double objectif :

- la réduction de l'impôt dû sur les rachats partiels effectués
- l'optimisation de l'ISF.

## La gestion financière

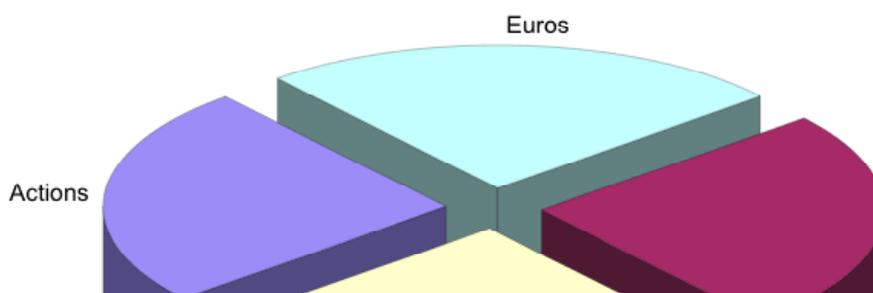
La gestion financière de votre contrat d'assurance-vie doit être dictée par vos motivations et votre situation patrimoniale.

L'allocation d'actifs, de sécuritaire à dynamique, conditionne les performances futures de votre contrat.

Pour cela, plusieurs types de gestion vous sont proposés :

- la gestion par profil : sécurité, équilibre, dynamique,
- la gestion libre : vous composez vous-même votre stratégie financière en fonction des supports d'investissement proposés par le contrat.

## Allocation d'actifs



# Fiscalité

## Principe :

L'assurance-vie est une enveloppe fiscale privilégiée permettant l'intégration de nombreux supports (fonds euro, actions, obligations, immobilier...).

Vous bénéficiez ainsi d'une gestion financière large et souple permettant de s'adapter aux évolutions de la conjoncture.

## Fiscalité :

### Retrait :

- 0 à 4 ans : 35% Prélèvement libératoire  
12,1% Prélèvements sociaux
- 4 à 8 ans : 15% Prélèvement libératoire  
12,1% Prélèvements sociaux
- Au-delà de 8 ans : 7,5% après un abattement de :
  - 4 600 euros pour un célibataire
  - 9 200 euros pour un couple marié12,1% Prélèvements sociaux

### Option fiscale:

Selon votre situation fiscale, vous avez la possibilité d'opter pour l'imposition sur le revenu de vos plus-values.

### Succession :

Vous bénéficiez d'un abattement de 152 500 euros par bénéficiaire désigné. La taxation forfaitaire est de 20% au delà.

Les versements effectués après 70 ans bénéficient d'une exonération des droits de succession dans la limite globale de 30 500 euros investis, tous bénéficiaires confondus, quelque soit le nombre de contrats, hors intérêts acquis.

## Simulation de votre investissement

Années	Montants versés en €	Cumul montants versés en €	Hypothèse 4,00 %	Montants rachats en €	Cumul des rachat en €	Base imposable en €	Impôt en € (1)	Incidence fiscale
2010	20 000	20 000	18 642	1 800	1 800	20		
2011		20 000	15 673	3 636	5 436	145	3	0,19 %
2012		20 000	12 548	3 672	9 108	282	25	0,70 %
2013		20 000	9 261	3 709	12 817	416	49	1,35 %
2014		20 000	5 805	3 746	16 563	548	73	1,97 %
2015		20 000	2 172	3 783	20 347	678	96	2,57 %
2016		20 000		2 193	22 540	448	119	3,15 %
2017		20 000			22 540		78	3,59 %
2018		20 000			22 540			
2019		20 000			22 540			
2020		20 000			22 540			
2021		20 000			22 540			
2022		20 000			22 540			
2023		20 000			22 540			
2024		20 000			22 540			
2025		20 000			22 540			
2026		20 000			22 540			
2027		20 000			22 540			
2028		20 000			22 540			
2029		20 000			22 540			
2030		20 000			22 540			
2031		20 000			22 540			
2032		20 000			22 540			
2033		20 000			22 540			
2034		20 000			22 540			
2035		20 000			22 540			
2036		20 000			22 540			
2037		20 000			22 540			
2038		20 000			22 540			
2039		20 000			22 540			
2040		20 000			22 540			
2041		20 000			22 540			
2042		20 000			22 540			
2043		20 000			22 540			
2044		20 000			22 540			
2045		20 000			22 540			
2046		20 000			22 540			
2047		20 000			22 540			
2048		20 000			22 540			
2049		20 000			22 540			

(1) cette rubrique comprend les prélèvements sociaux, CSG et CRDS (3,4 %, 8,2 % et 0,5 % au 01/01/2009)